

DECRET N°

2022/7059

/PM DU

29 AOUT 2022

portant nomination d'un responsable au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

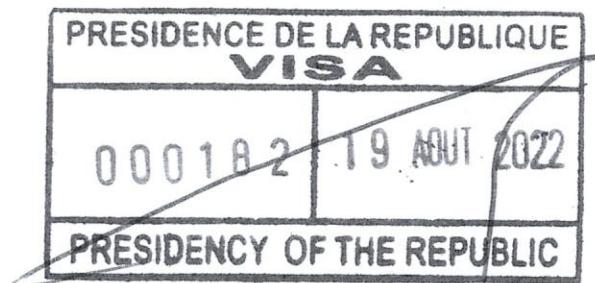
Article 1^{er}. Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales :

INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°2 : Monsieur **MOHAMADOU HAMIDOU**, Docteur Vétérinaire, **Matricule 604 045-U**, précédemment Délégué Départemental de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Mayo-Rey, en remplacement de Monsieur MOUSSA BABANGONA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3. Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

YAOUNDE, le 29 AOUT 2022

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,****Joseph DION NGUTE**